



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du jeudi 30 novembre 2023

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

24 novembre 2023

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16

Présents : 09

Votants : 10

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

Julien KERGUILLEC

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle Yeun Elez à la CCIMBO de Morlaix sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Solange CREIGNOU, Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLEC.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Bernard FLOCH, Jean-Noël EDERN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Nicole SEGALEN-HAMON, Guy PENNEC, Bernadette AUFFRET, Christophe MICHEAU (représenté par Solange CREIGNOU).

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Marie-Claire HÉNAFF, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté :

Aline CHEVAUCHER.

POUVOIR : Christophe MICHEAU à Solange CREIGNOU

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix 30 novembre 2023

OBJET	ADOPTION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2023
ACTE	CS-2023-06-N48
RAPPORTEUR (S)	HENRI BILLON

Le Président indique que le Procès-Verbal de la réunion du 16 octobre 2023 a été adressé individuellement à chaque Conseiller Syndical,

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance du Procès-Verbal ;

Vu l'article 5211-46 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'entériner le Procès-Verbal de la réunion du 16 octobre 2023.

Votants	09
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 30 novembre 2023
Le Président
Henri BILLON



Pays
de
Morlaix